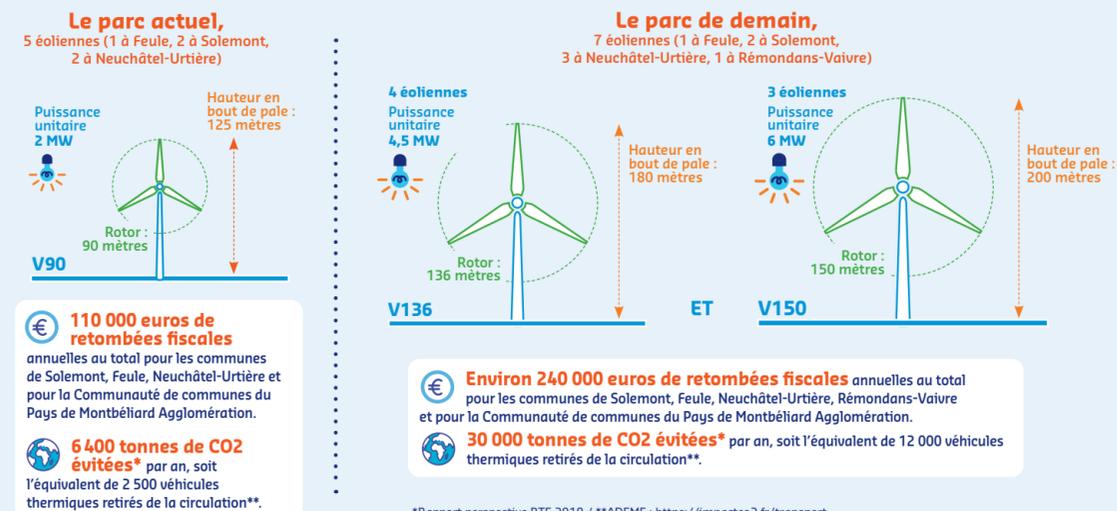


Le parc aujourd'hui et demain



8. « Quelles sont les différences entre le parc éolien d'aujourd'hui et le projet de renouvellement envisagé ? »



Le fonctionnement et l'intérêt économique des éoliennes



9. « La production sera-t-elle vraiment significative ? »

Le futur parc produira l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle moyenne d'environ 30 000 personnes. En 2022, les éoliennes ont permis de couvrir 8,2% de la consommation électrique nationale. Le Programme Pluriannuel de l'Énergie, qui fixe une trajectoire de développement des énergies renouvelables, prévoit de presque doubler la puissance installée d'ici 2028. L'énergie éolienne est essentielle pour l'autonomie énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. L'évolution du parc du Lomont contribuera à ces différents objectifs.

10. « Pourquoi y a-t-il parfois des éoliennes à l'arrêt ? »

Les éoliennes tournent en moyenne entre 75 et 95% du temps. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'elles sont en maintenance ou bien que les conditions de vent ne sont pas les bonnes (trop faible ou trop fort).

Parfois, les éoliennes peuvent aussi être arrêtées de façon volontaire et automatisées dans le cadre d'un plan de régulation, afin de respecter les seuils d'émission sonore au niveau des habitations, ou pour préserver la biodiversité. Certains de ces plans de bridage sont déjà en place sur le parc actuel.

11. « La production d'électricité s'interrompra-t-elle durant la phase de démantèlement des anciennes éoliennes ? »

Le chantier d'installation des nouvelles éoliennes sera lancé très en amont, de façon à limiter au maximum la période durant laquelle la production des anciennes éoliennes sera suspendue. Cette période très courte d'interruption de la production, n'aura aucune incidence pour les usagers.

12. « Quelles seront les retombées économiques pour le territoire ? »

Les parcs éoliens génèrent des ressources fiscales pour les collectivités. Le parc renouvelé pourra rapporter jusqu'à 240 000€ par an aux communes et à la communauté de communes dont elles dépendent.

Le démantèlement et la construction du parc généreront par ailleurs de l'activité économique. Il est prévu de faire appel, dans la mesure du possible, à des entreprises locales (notamment pour la réfection des voies).

QUEL EST LE CALENDRIER DU RENOUVELLEMENT ?

- 1^{er} semestre 2022**
 - Lancement des études techniques et environnementales
 - Création d'un comité de suivi composé d'élus des communes d'implantation, d'un représentant de l'intercommunalité, d'un représentant de l'ONF, et de représentants d'EDF Renouvelables
- 1^{er} semestre 2023**
 - Poursuite des études
 - Information et échanges avec les habitants des 4 communes à l'occasion du porte-à-porte en mai et de la distribution de la lettre d'information n°1
- 2^e semestre 2023**
 - Finalisation du projet
 - Organisation des permanences les 30 et 31 août, pour informer les habitants du projet, répondre aux questions, recueillir les remarques
 - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale par EDF Renouvelables
- Fin 2024/2025**
 - Instruction de la demande par les services de l'État. L'ensemble des services compétents de l'État étudiera le dossier et sera amené à émettre un avis : DREAL, MRAe, ARS, DRAC...
 - Enquête publique
- 2026**
 - Chantier d'installation des nouvelles éoliennes
 - Démantèlement et recyclage des éoliennes existantes
 - Mise en service du nouveau parc

+ D'INFOS SUR www.renouvellement-parc-eolien-lomont-est.fr

Des questions sur le parc ? Envie d'échanger avec nous ?



N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER OU À CONSULTER LE SITE INTERNET DU PROJET SUR WWW.RENOUVELLEMENT-PARC-EOLIEN-LOMONT-EST.FR

Marine Cartalas, Cheffe de projets, en charge de l'étude du renouvellement des éoliennes du Lomont Est
06 03 95 85 89 / marine.cartalas@edf-re.fr



EDF Renouvelables en quelques mots

EDF Renouvelables est une filiale à 100% du Groupe EDF dont la mission consiste à transformer les ressources naturelles et renouvelables (vent, soleil) en électricité. EDF Renouvelables a la particularité d'intervenir comme opérateur global : ses équipes sont présentes pour développer, construire puis assurer l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de ses parcs éoliens et solaires. Ses capacités installées en France atteignent, en mars 2023, 1844 MW pour l'éolien et 543 MWc pour le solaire. En ce qui concerne spécifiquement l'énergie éolienne, EDF Renouvelables exploite en France plus de 120 parcs. Depuis plus de 20 ans, EDF Renouvelables est un acteur majeur du secteur de l'éolien et du solaire en France.



RENOUVELLEMENT DU PARC ÉOLIEN DE LOMONT EST

LETTRE D'INFORMATION • AOÛT 2023

ÉDITO

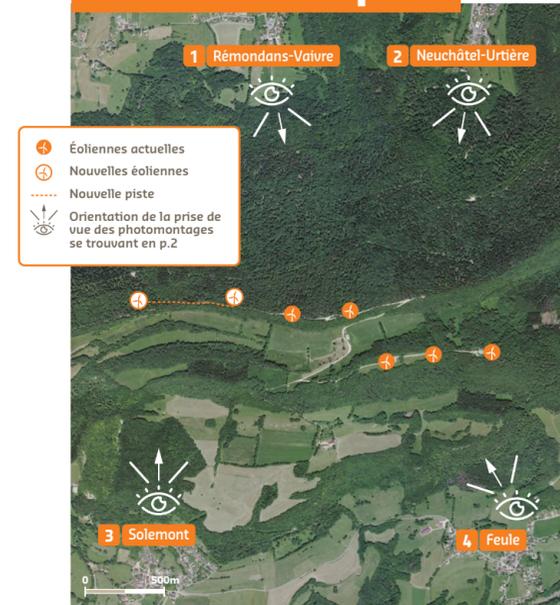
Nous vous annonçons au mois de mai une réflexion en cours, en vue du renouvellement du parc éolien de Lomont « Est ». Suite aux échanges que nous avons eus, notamment avec les élus et les services de l'État et grâce à l'avancée des études, le projet se précise.

Nous souhaitons, au travers cette nouvelle lettre, vous **partager les grandes orientations envisagées pour le projet, et les réponses aux principales questions qui nous ont été posées à l'occasion du porte-à-porte réalisé par notre équipe projet les 10 et 11 mai derniers**, auprès des habitants de Solemont, Feule, Neuchâtel-Urtière et Rémondans-Vaivre.

Il nous a semblé important, au-delà des réponses individuelles apportées à chacune et chacun, que vous puissiez disposer sur tous ces sujets d'informations précises et documentées.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information concernant l'énergie éolienne et ce projet de renouvellement du parc du Lomont Est.

L'implantation du nouveau parc



EN CHIFFRES

LE PARC ACTUEL



L'équivalent de **6 400 personnes** alimentées par le parc, soit environ 5% des habitants de l'agglomération de Pays de Montbéliard

LE PARC DE DEMAIN



Plus de **30 000 personnes** alimentées par le parc, soit environ 21% de la population du Pays de Montbéliard Agglomération

Les éoliennes de nouvelle génération produisent 3 fois plus d'électricité que les anciennes.



LE PROJET D'ÉVOLUTION DU PARC ÉOLIEN DU LOMONT EN 10 QUESTIONS

Les questions que vous nous avez le plus souvent posées lors du porte-à-porte organisé les 10 et 11 mai concernent essentiellement six thématiques : les caractéristiques du nouveau parc et son implantation ; l'acoustique ; le paysage ; la biodiversité ; le recyclage et la réutilisation des matériaux ; le fonctionnement et l'intérêt économique des éoliennes.

Le paysage



1. « À quoi va ressembler le nouveau parc et son implantation ? »

Les 7 éoliennes du nouveau parc seront situées dans la même zone qu'aujourd'hui. Plusieurs critères ont guidé les choix d'implantation et de gabarit des nouvelles éoliennes. L'une des priorités est de réduire au maximum les nouveaux aménagements en réutilisant l'existant (raccordements, accès, plateformes...). D'autres paramètres ont également été pris en compte : éloignement des habitations, insertion paysagère, limitation du déboisement, réduction des impacts sur la biodiversité, et contraintes techniques diverses (aéronautiques, topographiques et réalisation du chantier). Ci-dessous, 4 photomontages qui seront présentés en grand format lors des permanences publiques organisées les 30 et 31 août 2023.

AVANT

APRÈS



1 Rémondans-Vaivre - Centre-bourg



1



2 Neuchâtel-Urtière - Place de la Mairie



2



3 Solemont - Entrée sud-ouest - RD 312



3



4 Feule - Entrée de commune



4

Une quiétude de vie inchangée



2. « Les nouvelles éoliennes feront-elles plus de bruit que les anciennes ? »



Les nouvelles éoliennes, bien que plus grandes et plus puissantes, auront un impact sonore équivalent à celui des anciennes. Elles seront soumises à la même réglementation et bénéficieront des progrès technologiques réalisés par les fabricants ces dernières années. Comme la plupart de celles déployées par EDF Renewables, les 7 éoliennes pourront être équipées de « peignes » sur les pales, une technologie inspirée des ailes de chouettes permettant de réduire le bruit quand elles fendent l'air.

QUE DIT LA LOI ?

Comme tous les opérateurs, EDF Renewables devra respecter différentes obligations légales. En cas de dépassement des seuils prévus par la loi, un plan de bridage devra être mis en œuvre afin de limiter la vitesse de rotation des pales. Des mesures de suivi acoustique devront de plus être réalisées l'année suivant la mise en service, conformément à la réglementation.

La biodiversité



3. « Quelles conséquences pour les oiseaux et les chauves-souris ? »



Milan royal © Envol Environnement, T. Marchal

Près de 100 passages d'observation sur le site ont été effectués par les bureaux d'études. Ces observations ont permis de détecter, localiser et analyser le comportement des espèces patrimoniales et à enjeux sur le site. Ces données ont été prises en compte pour définir l'implantation des éoliennes, en plus des autres études (techniques, paysagères...) afin de trouver le meilleur compromis pour réaliser l'implantation.

Les éoliennes seront installées hors des couloirs de migration ou des zones sensibles pour les espèces à enjeux.

Des mesures seront également mises en place pour réduire le risque de mortalité. Parmi ces mesures, nous prévoyons d'installer des systèmes de détection de l'avifaune afin de réduire l'impact des éoliennes sur les oiseaux, notamment sur le Milan royal. Des suivis de mortalité seront réalisés sur le nouveau parc afin de valider l'efficacité des mesures mises en place.

Le recyclage des anciennes éoliennes



4. « Qu'est-ce qui est recyclé et qu'est-ce qui ne l'est pas ? »

Les 5 éoliennes obsolètes seront démantelées et recyclées et les espaces non réutilisés seront totalement remis en état. L'ensemble de ces opérations sera pris en charge par EDF Renewables dans le respect de la réglementation en vigueur. **Concrètement, aujourd'hui, 90% de la masse des éoliennes est réutilisée ou recyclée.** Il s'agit principalement des fondations, du mat et des composants de la nacelle (acier, fonte, cuivre, béton...). Parfois, les éoliennes peuvent aussi être revendues sur un marché de seconde main. Certains composants électroniques peuvent être réutilisés comme pièces de rechange. Les 10% restants correspondent aux pales, plus complexes à recycler en raison des matériaux composites qui les constituent (fibres de verre et de carbone, polymères).

5. « Que fait-on de ce qui ne peut pas être recyclé ? »

Les matériaux composites issus des pales, au même titre que ceux utilisés dans la marine, les transports, l'aéronautique ou bien encore la construction, à défaut d'être recyclés pour le moment, sont valorisés sous forme d'énergie, comme combustibles solides de récupération (CSR), à la place de carburants fossiles. Ils peuvent aussi, de manière plus anecdotique, être transformés en vue d'aménagements urbains (abris à vélos par exemple).

6. « Et les fondations ? »

Les fondations doivent être intégralement excavées et remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place, sauf si une étude environnementale démontre un impact négatif de l'excavation totale. Le béton sera recyclé ou réutilisé pour des remblais.



7. « Que deviendront les anciens aménagements ? »

Parmi les critères de développement du projet, la réutilisation de l'existant est un des plus importants. Le projet de renouvellement a donc été conçu de façon à maximiser la réutilisation de l'existant : ce sera le cas pour 89% des voies d'accès, et pour quatre des cinq plateformes. Les surfaces non réutilisées seront reboisées.